



PERMANENCE PUBLIQUE DE VAISSAC
Projet agrivoltaïque « Capiol »

Contexte dans le monde



12 Décembre 2015 - L'accord Paris est signé par 196 pays, il vise à limiter le réchauffement climatique par 2 °C et préférablement par 1,5 °C.

9 Décembre 2021 - “La Commission européenne a adopté une série de propositions visant à rendre les politiques de l'UE en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité aptes à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. “



Approuvée en 2016, révisée en 2018 - la PPE envisage une **progression de la part des énergies renouvelables (EnR) à 32% en 2028**. Elle prévoit également l'arrêt de 14 réacteurs nucléaires d'ici 2035. Cet accroissement des EnR s'appuie principalement sur le déploiement:

- du solaire photovoltaïque (20,6 GW en 2023, +136 % par rapport à 2018)
- de l'éolien terrestre (25,7 GW en 2023, +80 % par rapport à 2018).

QUI SOMMES NOUS ?

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE

Qui sommes nous ?

Expérience et solidité d'un groupe international...

484 MW

de projets en
exploitation ou en
construction

+ 4 GW

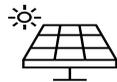
de projets en
développement
dans le monde

12 pays

présence d'agences
dans le monde



Hydroélectricité



Photovoltaïque



Eolien

...Un esprit d'entreprise familiale

3 agences

Lille (siège social)
Bordeaux (agence Sud-Ouest)
Avignon (agence Sud-Est)

26

collaborateurs

1 000 MW

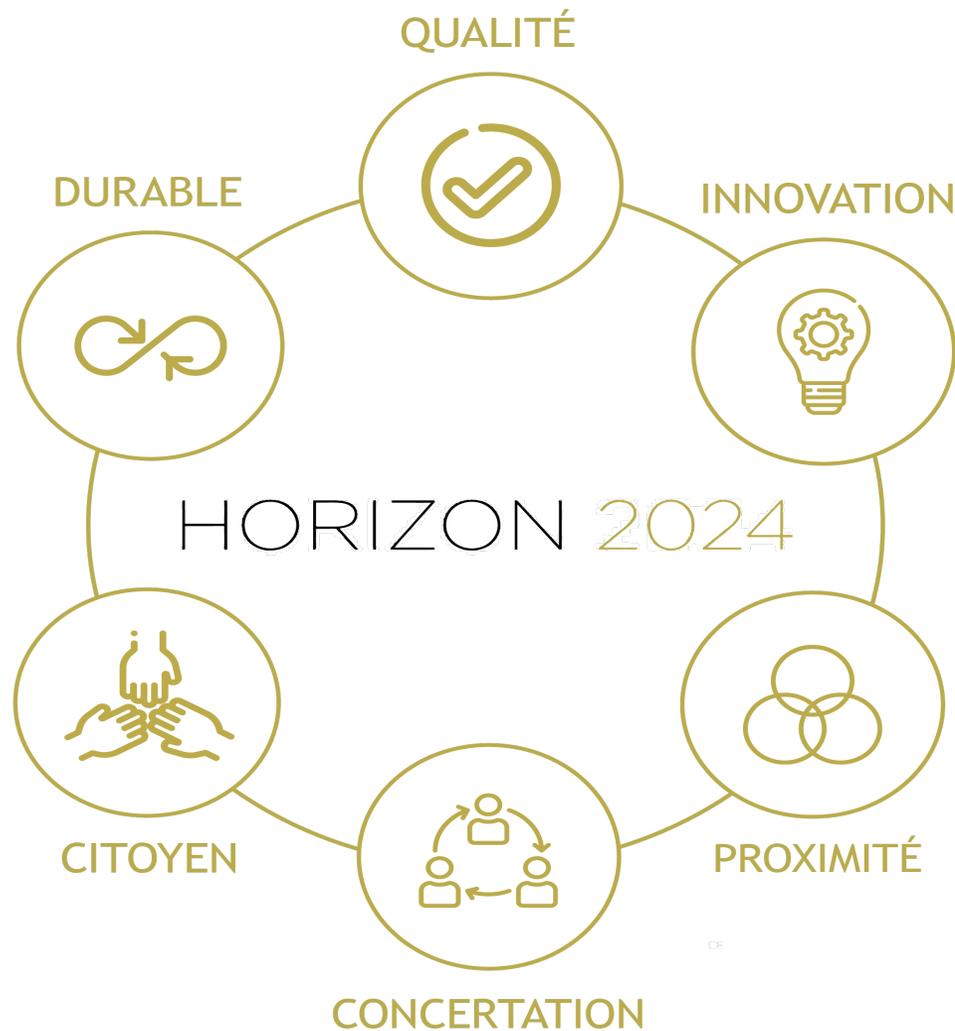
de projets en
développement en
France

RENEWABLE POWER

rp GLOBAL
FRANCE



Nos valeurs



QUALITÉ :

RP Global est en recherche constante d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité du groupe, RP Global adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

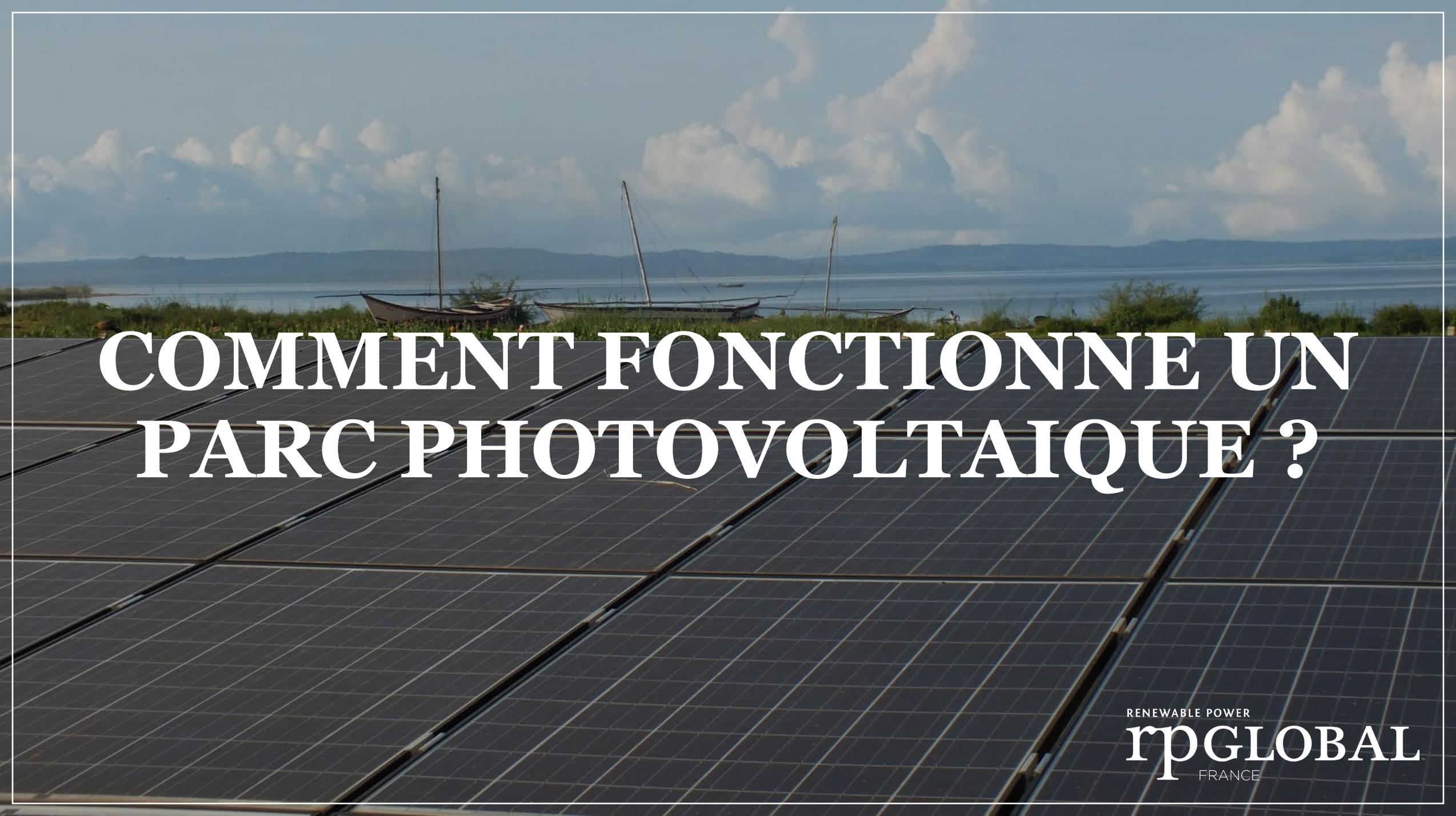
C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP Global s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

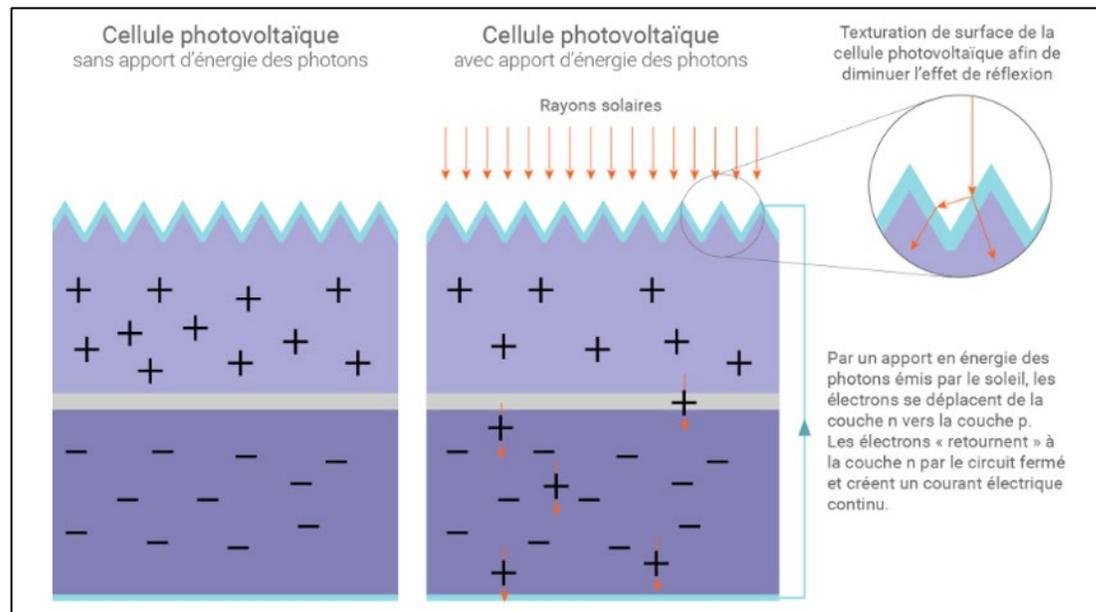
DURABLE :

RP Global devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

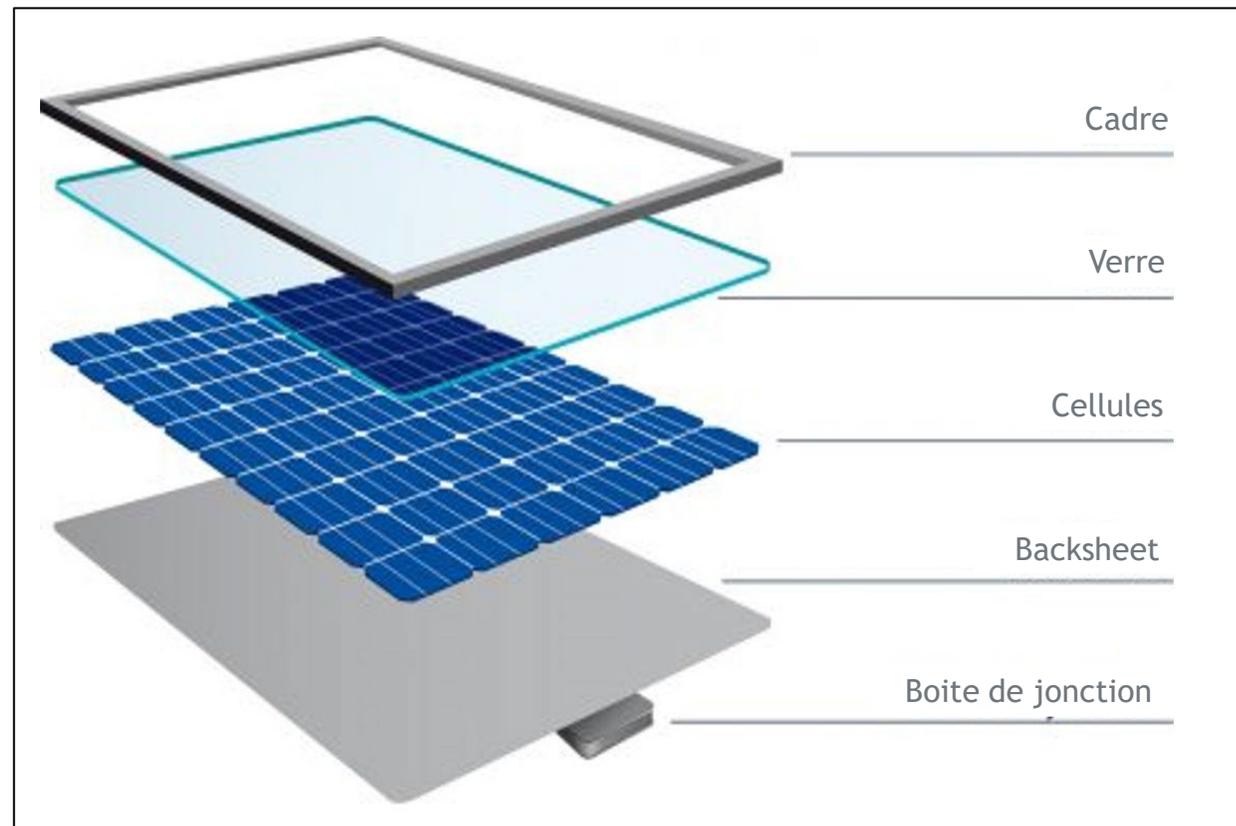


COMMENT FONCTIONNE UN PARC PHOTOVOLTAIQUE ?

Composition d'un panneau photovoltaïque



Un **panneau photovoltaïque** est composé de plusieurs **modules**, eux-mêmes composés de **cellules photovoltaïques**, montés sur une structure.



Idée reçue : Il n'y a pas de terres rares dans les panneaux solaires

Recyclage des panneaux : *efficace à 95 %*

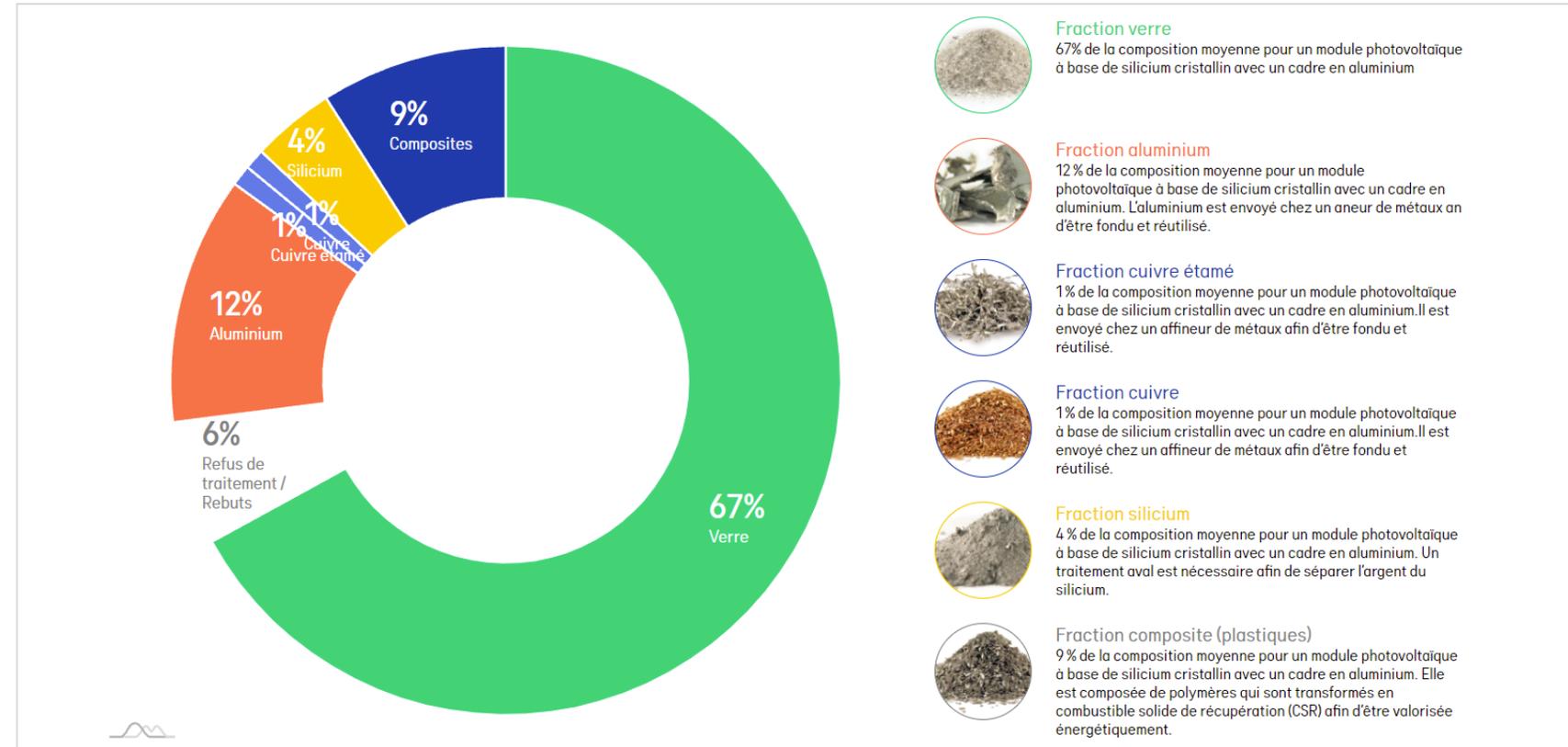


Financement du recyclage à l'achat par l'éco-participation (entre 0,16 et 0,90 cts en fonction du poids)

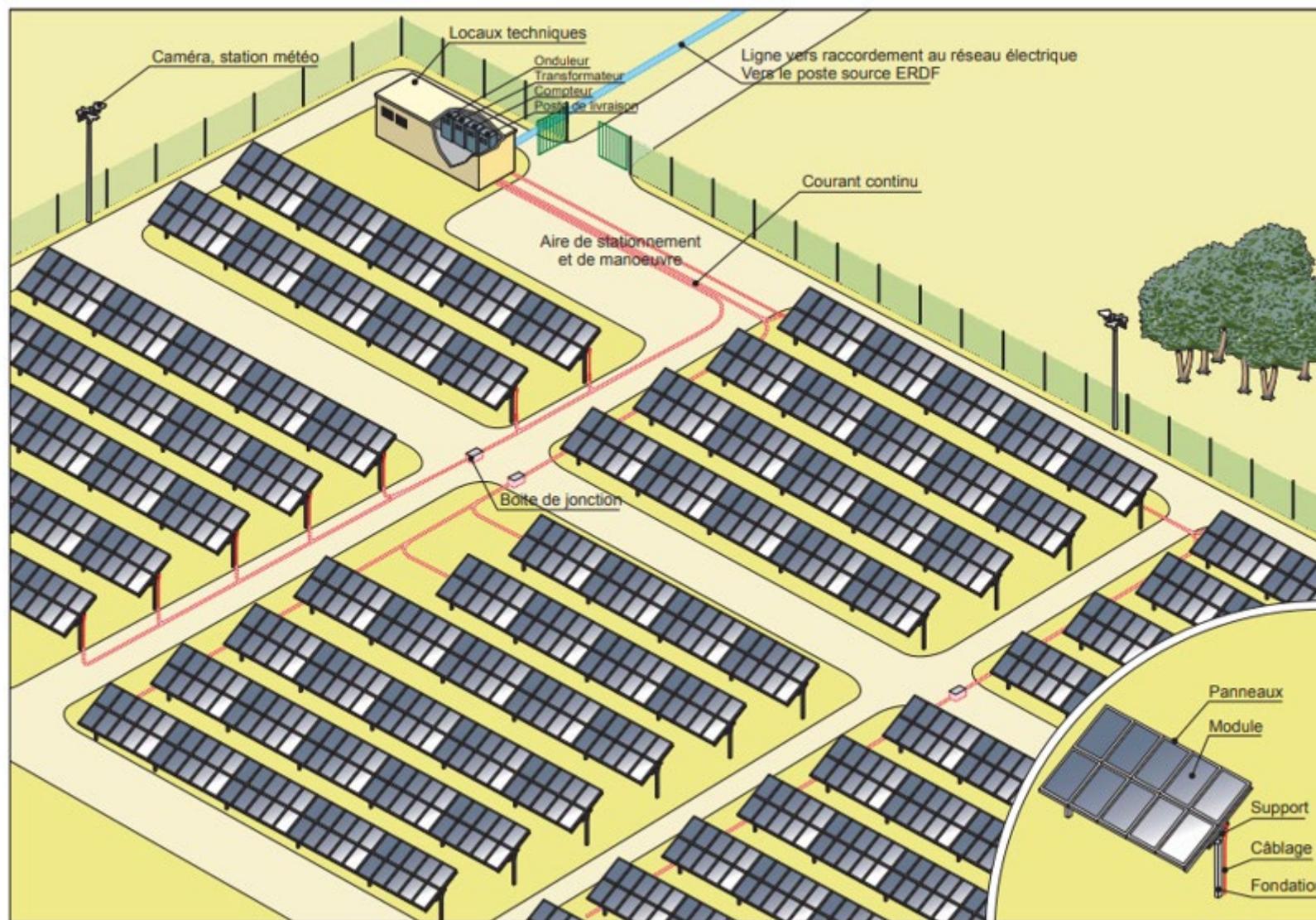


140 pointes de collecte.

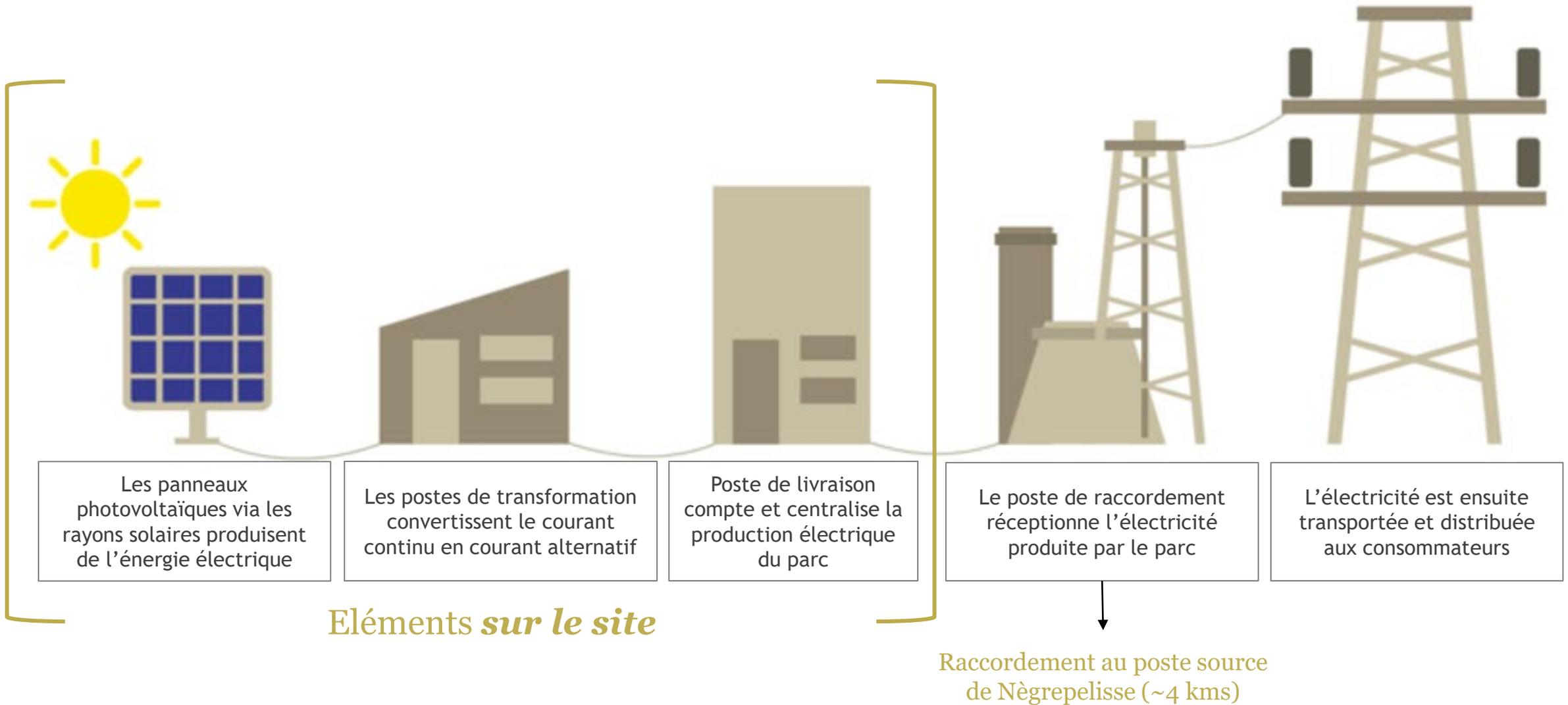
Recyclage réalisé en France depuis 2018 à Rousset (Bouches du Rhône).

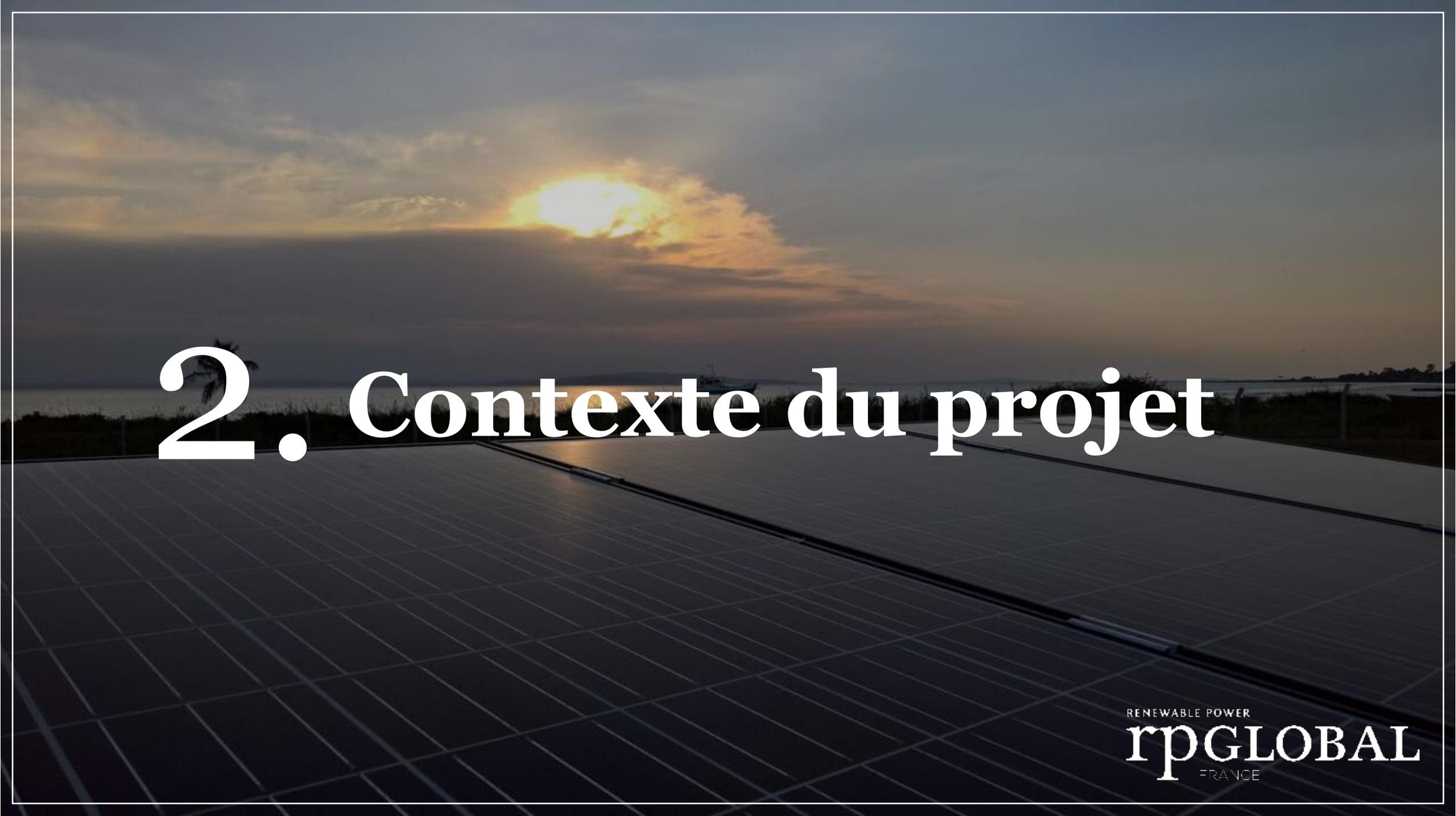


Organisation d'une parc photovoltaïque



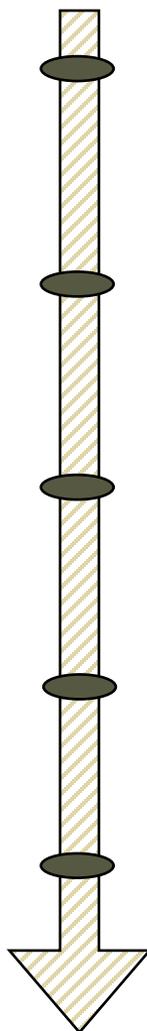
Raccordement d'un parc photovoltaïque





2. Contexte du projet

Historique des projets et instances consultées



Avril 2021

- Prospection territorial sur la commune de Vaïssac
- Rencontre de Monsieur le Maire et sélection des zones favorables

Mai 2021

- Sécurisation du foncier auprès des propriétaires
- Présentation du projet au conseil municipal

Août 2021

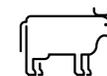
- Lancement de l'étude d'impact

Octobre 2021

- Rencontre du président de la chambre d'agriculture

Mars 2022

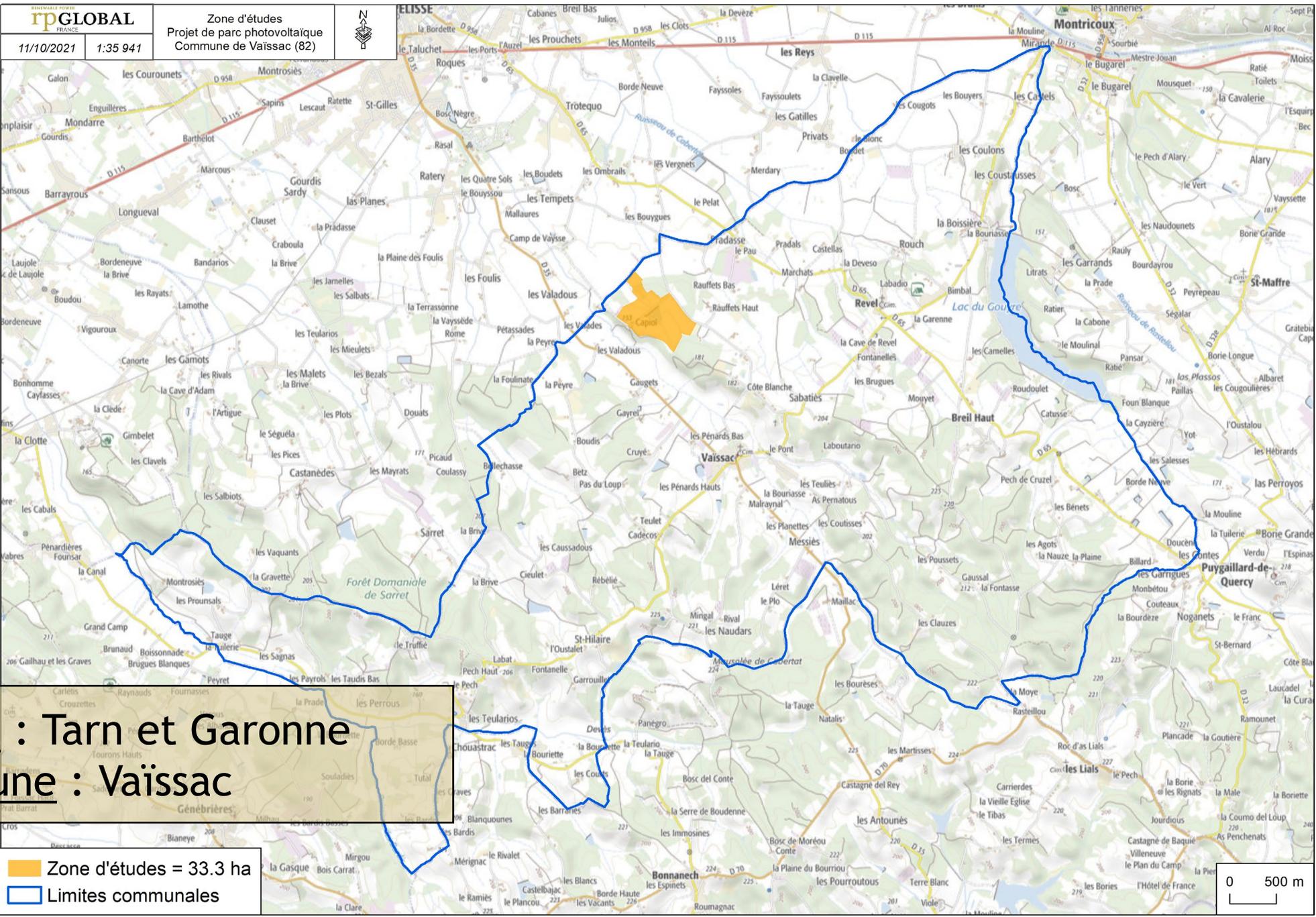
- Permanence publique



Chambre d'agriculture



Direction départementale des territoires



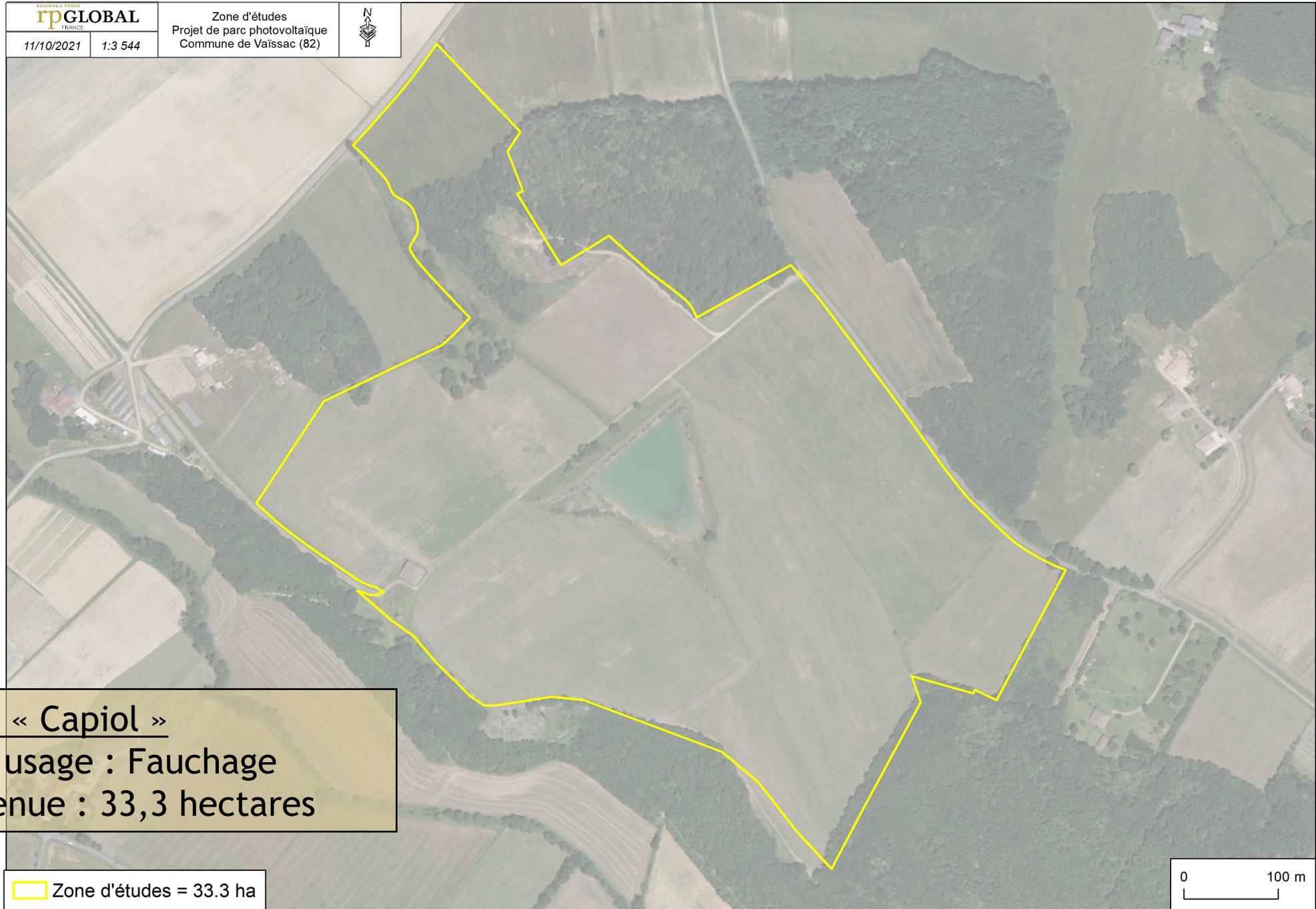
Département : Tarn et Garonne
Commune : Vaïssac

 Zone d'études = 33.3 ha
 Limites communales

0 500 m

Choix de sélection de la Zone d'étude :

- ✓ Absence d'enjeux écologiques protégés
- ✓ Absence d'enjeux patrimoniaux
- ✓ Co-visibilité avec habitations et axes routiers très limitée
- ✓ Usage foncier propice à l'élaboration d'un projet agricole
- ✓ Topographie favorable à l'implantation d'un parc PV au sol



Lieu dit « Capiol »

Occupation et usage : Fauchage

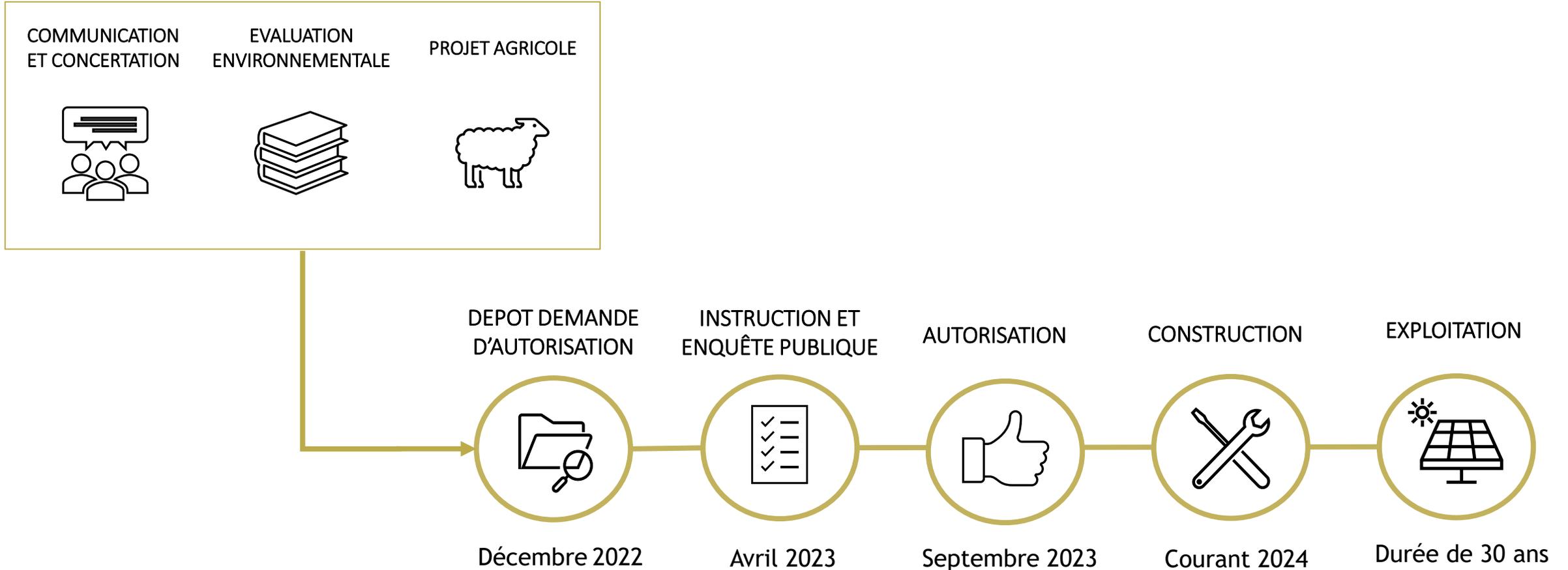
Aire d'étude retenue : 33,3 hectares

 Zone d'études = 33.3 ha

0 100 m


Le développement d'un projet solaire

PHASE D'ETUDE *depuis août 2021*



Evaluation environnementale : Etude d'impact



Environnement physique

Sol, topographie, géologie, hydrogéologie, ressources en eau, climat, risques naturels



Environnement naturel

Etude faune et flore spécifique, études sur les habitats naturels



Environnement humain

Démographie, plans de schémas d'orientation, règlement d'urbanisme, réseaux et infrastructures, risques technologiques

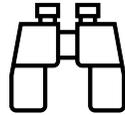


Environnement patrimonial et paysager

Analyse des perceptions depuis l'habitat, le réseau routier, le patrimoine règlementé, photomontages, avant/après implantation



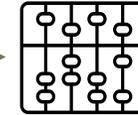
Etat initial de l'environnement



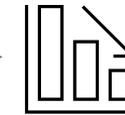
Design du parc photovoltaïque



Calcul des impacts



Séquence Eviter/Réduire

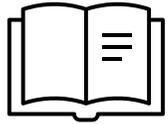


Mise en œuvre de la compensation



Si impacts négatifs résiduels

Evaluation environnementale : Etude préalable agricole



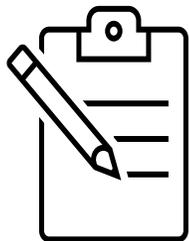
Code rural et de la pêche maritime

- SI** Projet soumis à une évaluation environnementale
- ET** sur espace naturel ou agricole avec activité agricole
- ET** superficie supérieure à 5 hectares



PROCÉDURE D'ÉCRITURE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AGRICOLE

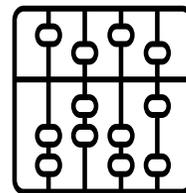
Description
du territoire



Analyse de
l'état initial



Etude des effets
positifs et négatifs

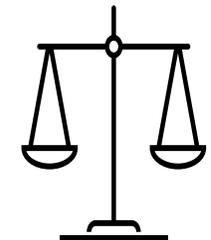


Mesures
Eviter/Réduire

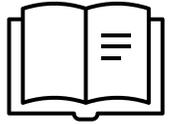


Si impacts négatifs
résiduels

Mise en œuvre de
la compensation



Projet agricole : *L'agrivoltaïsme*



Code de l'Urbanisme

Autorisation des parcs photovoltaïques sur foncier naturel, agricole ou forestier si il est **compatible** avec une **activité agricole**

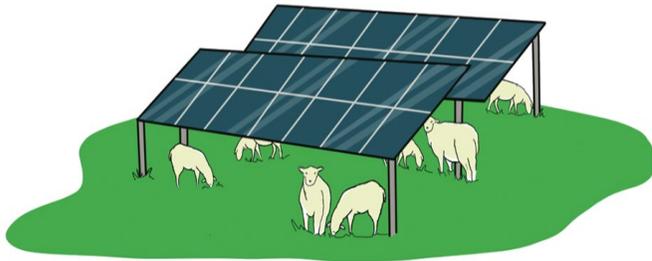
Activité agricole ou d'élevage



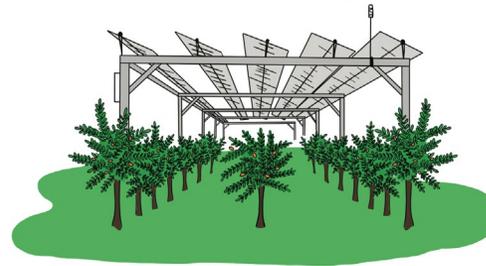
Activité de production d'énergie photovoltaïque



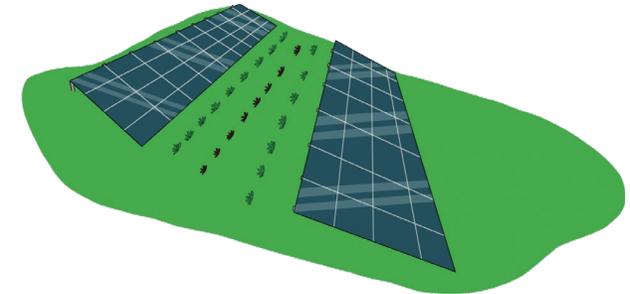
Agrivoltaïsme



Pâturage ovin



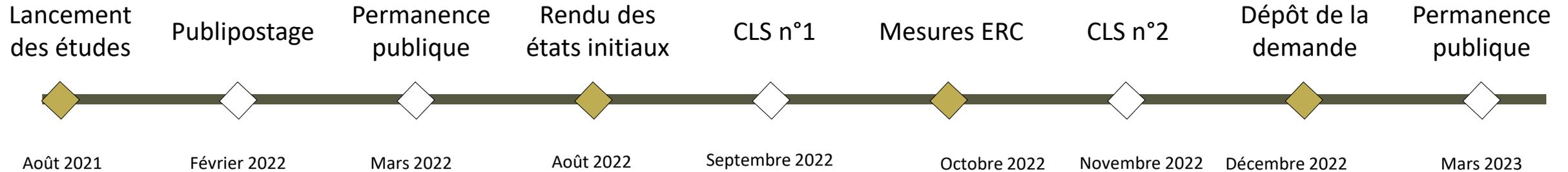
Culture arboricole fruitière



Culture maraichère

- ⇒ Le choix du modèle agrivoltaïque en fonction du contexte local : **activité de pâturage ovin**
- ⇒ Double rentabilisation de parcelles agricoles sans conflit d'usage tout en produisant un énergie renouvelable

L'implication des habitants aux différentes étapes



LES COMITES LOCAUX DE SUIVI (CLS)

groupe de travail réunissant élus, propriétaires, exploitants, riverains, associations locales, Chambre d'agriculture, services de l'Etat, etc.

- ➔ **1^{ère} réunion** : présentation des résultats des études, des zones possibles d'implantation, choix du nom de la société de projet
- ➔ **2^{ème} réunion** : présentation du choix retenu des implantations et de la gestion future du parc, mesures de compensation et d'accompagnement

Participez à tout moment via
le site internet dédié

The screenshot shows the website for the 'PROJET DE PARC SOLAIRE' in Vaissac. The header includes navigation links: 'Le projet', 'Actualités', 'Participez', and 'Publications'. The main content area features a large image of a solar field with the text 'Le parc solaire de Vaissac'. Below this, a 'Le projet en bref' section provides key statistics:

| Statistique | Valeur |
|---------------------------------|--------|
| panneaux solaires | 40000 |
| hectares occupés | 30 |
| mégawatts | 15 |
| tonnes de CO2 évitées par an | 937 |
| foyers alimentés en électricité | 2170 |

4 • Bénéfices pour le territoire

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL

Mardi 11 septembre 2018
MAUGURAN PARC ÉOLIEN « LE LOUVENG »
Communes de Louvigny, Quesnoy & Englefontaine





Transition énergétique

Inscription forte du territoire de **VAISSAC** et de la Communauté de Communes **Quercy Vert Aveyron** dans les objectifs de la transition énergétique



Electricité propre et locale

Production électrique d'un parc photovoltaïque d'environ 15 MW :
Consommation électrique d'environ 7 500 foyers en France



Partenariat

20 ans minimum avec la société d'exploitation
Création d'activité autour de la construction et de l'exploitation
Sponsoring



Mesures

Mesures compensatoires
Mesures d'accompagnement
Convention de concours



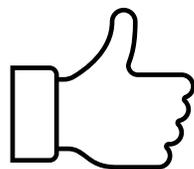
Financement participatif

À définir selon les volontés des habitants et des élus

Le financement participatif

Principe : mobiliser l'épargne de particuliers pour développer des moyens de production d'énergie renouvelable

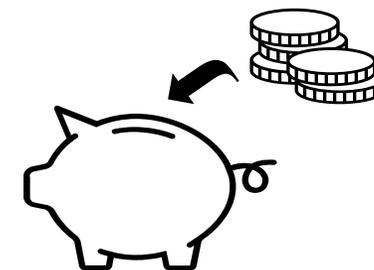
Exemple :



Le projet est autorisé :
Début de la construction



Ouverture du financement
de l'opération



Les citoyens peuvent investir
pour la réalisation de l'opération



Le taux d'intérêt varie en
fonction de la proximité du
citoyen par rapport au projet

4% à 7%



Les projets proposés sont
sélectionnés en fonction de leur

- **Pertinence écologique**
- **Solidité financière**

Exemple de retombées fiscales annuelles : projet de 15 MW sur 27 ha

Commune

IFER
19 680€

TFPB
5 504€

CFE
13 597€

25 184 €/an

Communauté de Communes

TFPB
3 654€

CVAE
3 406€

CFE
6 093€

13 152€/an

Département

IFER
19 680€

TFPB
12 248€

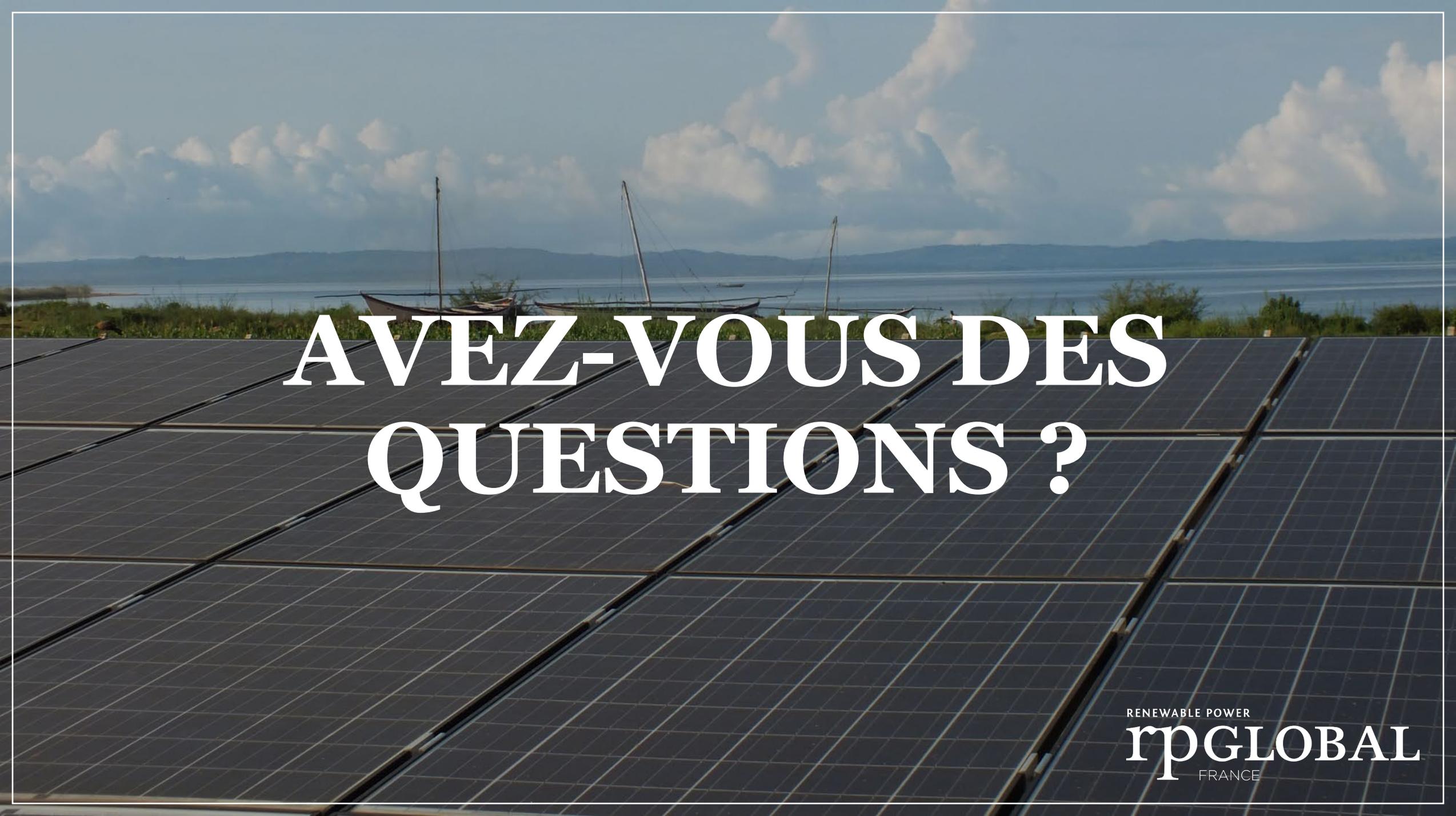
CVAE
6 040€

37 968€/an

76 305 €/an
Pendant plus de 20 ans

*Uniquement la première année

Taxe d'aménagement :
taux entre 1% et 5% pour la
commune et le département



**AVEZ-VOUS DES
QUESTIONS ?**

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE